

Compte rendu de la réunion du Jeudi 13 Avril 2017 à 20h00

Compte rendu succinct

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, séance public, le Jeudi 13 Avril 2017 à 20h00. Salle de la Mairie, sous la présidence de ROUSSEAUX Olivier, Maire.

Présents : ROUSSEAUX O., BONNET C., GAY LADEVIE P., BARRAUD A., DAUMUR D., PIERROT S. et DE VERGNETTE J.

Absent : BLOT Anne

Pouvoirs : L. MAHY pour DAUMUR D.

Secrétaire de séance : DE VERGNETTE Jacques

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Au cours de la séance il a été délibéré sur les points suivants :

Etat de notification des taux d'imposition de 2017 des taxes d'habitation et foncières N° 2017/15

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation, et des taxes foncières bâti et non bâti.

	Base d'imposition Prévisionnelle 2017	Taux votés en %	Produits
Taxe d'habitation	372 964	14,50	55 477
Taxe foncière bâti	302 394	13,50	40 973
Taxe foncière non bâti	144 784	35,50	51 582
TOTAL			148 032

Affectation des résultats 2016 du BUDGET ASSAINISSEMENT N° 2017/16

Monsieur le Maire, Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : 29 825,99 €

Affectation complémentaire en réserve au 1068 : 25 457,48 €

Résultat reporté en fonctionnement au 002 : 4 368,51 €

Résultat d'investissement reporté au 001 Déficit : 26 659,48 €

Accepté à l'unanimité par les membres du Conseil

Vote du budget Assainissement N°2017/17

Présentation et vote du budget 2017

Feuilles Budget 2017 remis à chacun des élus.

Section d'exploitation = Equilibre entre dépenses et recettes à 18 592 €

Section d'investissement = Equilibre entre dépenses et recettes à 417 009 €

Après avoir examiné les documents, le Maire fait procéder au vote.

Accepté à l'unanimité par les membres du Conseil

Affectation des résultats de 2016 du BUDGET COMMUNE**N° 2017/18**

Monsieur le Maire, Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2016	:	149 525,06 €
Affectation complémentaire en réserve au 1068	:	46 901,38 €
Résultat reporté en fonctionnement au 002	:	102 623,68 €
Résultat d'investissement reporté au 001 Déficit	:	35 185,38 €

Accepté à l'unanimité par les membres du Conseil

Vote du budget Commune**N°2017/19**

Présentation et vote du budget 2017. Il a été remis à chacun :

- Détails des recettes et des dépenses en Fonctionnement
- Détail des subventions versées aux associations et des participations versées au SIVOM, SICTOM et SDE 03

Section de Fonctionnement = Equilibre entre dépenses et recettes à 442 877 €

Section d'Investissement = Equilibre entre dépenses et recettes à 171 318 €

Après avoir examiné les documents, le Maire fait procéder au vote.

Accepté à l'unanimité par les membres du Conseil

Le Maire informe des modifications apportées depuis la commission des finances :

- La cotisation au SIVOM DE NEUILLY sera de 101 € pour l'année 2017
- Concernant la baisse pour la participation du SDE 03, il s'agit bien des deux prises installées fin 2015 et le règlement était sur 2016
- Copieurs DACTYL BURO - Nous réglons bien 421,20 € pour 3 mois, comme convenu lors de la négociation en 2014.
- Frais Agent recenseur « Voyage et Déplacement » + Salaire remis à Vanessa DESPEGHEL
- 30 000 € ont été enlevé de l'investissement concernant l'acquisition des terrains. Mais cela ne remet pas en question l'achat des terrains, qui seront bien achetés par la commune en Juin/Juillet 2017. Monsieur le Maire explique que l'on doit d'abord se renseigner pour la création d'un budget annexe pour le lotissement afin de voir les avantages et les inconvénients. A suivre.

Versement des subventions aux associations**N°2017/20**

Le Conseil Municipal décide de verser les sommes indiquées ci-dessous aux associations (communales et autres.) Ces subventions sont inscrites au budget 2017 à l'Article 6574.

Association de la Cantine Scolaire	11 000,00 €
Amicale Laïque	500,00 €
Comité des Fêtes	500,00 €
Amicale Sportive	250,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	250,00 €
Association des Majorettes « Les Sybelulles »	250,00 €
La Coopérative Scolaire	250,00 €
Association féminine de Gymnastique	250,00 €
Souvenir Français Comité de St Gerand de Vaux	170,00 €
Association Restauration Eglise St Julien	50,00 €
A.F.N.	170,00 €
Club « Joie et Amitié »	170,00 €
Amicale donneurs de sang du canton de Neuilly	70,00 €
La Prévention Routière	15,00 €
Les Mutilés du Travail (FNATH)	30,00 €
Association Val des Singes Errants (Festival)	1 500,00 €
Bibliothèque Centrale de Prêt de l'Allier	55,58 €

Vœu de soutien au « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'AMF N°2017/21**Vu le code général des collectivités territoriales,**

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Par ailleurs, un rassemblement exceptionnel des maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle se tiendra le 22 mars 2017.

Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels.

Principe n°1 : Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

Principe n°2 : L'État doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.

Principe n°3 : État et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.

Principe n°4 : Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.

Les 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle :

1. Renforcer les communes, piliers de la République décentralisée.

Fortes et vivantes, les communes, disposant de la clause de compétence générale, obéissant aux principes de libre administration et de subsidiarité, et permettant l'accès à un service public local universel, sont les socles des services de proximité, les garantes de la citoyenneté et les premiers investisseurs publics.

2. Conclure un pacte financier actant l'arrêt de la baisse des dotations de l'État pour la mandature, dans le cadre d'une loi d'orientation pluriannuelle propre aux collectivités.

Ce pacte devra respecter le principe d'autonomie financière, fiscale et de gestion des collectivités et garantir le soutien de l'État à l'investissement public local, en particulier du bloc communal.

3. Mettre en œuvre ce pacte financier par une loi de finances annuelle spécifique aux collectivités retraçant l'ensemble des relations budgétaires et fiscales avec l'État.

4. Reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes les concernant (éducation, santé, mobilités, haut débit et téléphonie, emploi, environnement, culture, sport...), à commencer par l'élaboration de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques transmise à l'Union européenne.

5. Stabiliser les réformes institutionnelles tout en donnant plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux collectivités. Les organisations territoriales doivent pouvoir être adaptées à la diversité des territoires.

6. Ne plus imposer aux collectivités des dépenses nouvelles sans ressources nouvelles. Quand l'État impose des dépenses, il doit les financer ou en réduire d'autres à due proportion. Le respect de l'article 40 de la Constitution doit être effectif pour les collectivités.

7. Concrétiser des réformes financières majeures, pour plus de justice entre les territoires : une loi spécifique pour réformer la DGF, la modernisation du système fiscal et la refonte des bases ; des principes et des modalités d'une juste péréquation témoignant de la solidarité nationale et entre collectivités, et prenant mieux en compte les ressources et les charges réelles.

8. Veiller à l'exercice par l'État de ses compétences régaliennes, en étroite coordination avec les maires.

9. Stopper la prolifération et l'instabilité normative en améliorant la qualité des textes qui doivent donner plus de liberté aux acteurs locaux, dans le cadre d'objectifs partagés. La simplification est un impératif national.

10. Garantir et moderniser le statut de la fonction publique territoriale. Mieux associer les employeurs publics territoriaux aux décisions concernant leurs agents.

11. Définir et porter une véritable politique d'aménagement du pays afin d'assurer un égal accès des populations aux services publics, de corriger les inégalités et de garantir des complémentarités entre territoires métropolitains, urbains et ruraux, de métropole comme d'Outre-mer, en veillant aux fragilités grandissantes de certains d'entre eux.

12. Soutenir et accompagner les collectivités dans la transition écologique et énergétique, et amplifier le développement indispensable des transports collectifs et des mobilités innovantes.

13. Garantir rapidement une couverture téléphonique et numérique performante dans tous les territoires.

14. Développer l'intercommunalité, issue des communes, dans le respect du principe de subsidiarité, sur la base d'un projet de territoire et sans transferts de compétence imposés. L'élection au suffrage universel des conseillers communautaires par fléchage communal doit être conservée afin d'assurer la juste représentation des populations et la légitime représentation de chaque commune.

15. Promouvoir la diversité des formes de coopération et de mutualisation adaptées aux différents territoires et faciliter la création volontaire de communes nouvelles.

Sur la base de ces 15 engagements, un contrat de mandature ambitieux doit être négocié avec les associations nationales représentatives d'élus locaux, dans le cadre d'un dialogue impulsé au plus haut niveau de l'État. Ce contrat définira des objectifs partagés entre l'État et les collectivités locales, avec le pacte financier correspondant. Le conseil municipal soutient le manifeste de l'AMF.

Informations diverses :

- **SIVOM Sologne Bourbonnaise** : Compte rendu du SIVOM de Dompierre remis à Monsieur DE VERGNETTE.

Monsieur le Maire informe de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2016.

- Remise d'une fiche explicative concernant les budgets annexes.
- Remise d'une plaquette d'information concernant la fiscalité de l'urbanisme à chaque élu.
- Remise du magazine SMACL infos à chaque élu adhérent.
- Monsieur le Maire informe qu'il existe des produits phytosanitaires bio. Il faut que l'on se renseigne du nombre d'application par an.
- Monsieur le Maire informe de la réunion du 12 Avril 2017 à la FERTE HAUTERIVE concernant le non remplacement de Candice LEBOURG du CM qui est en congés maternité. Les élèves du CM iront à partir du 2 Mai jusqu'à la fin de l'année scolaire à LA FERTE HAUTERIVE.
- Monsieur le Maire informe qu'une affichette a été remise dans chaque boîte aux lettres concernant le ramassage des ordures ménagères le samedi 29 Avril au lieu du lundi 1^{er} Mai.
- Les membres du conseil discutent de l'étang communal. Ils cherchent un moyen de communication plus large afin d'avoir une augmentation du nombre de pêcheurs.
- Remerciement d'Anie FOUGEROUZE pour le décès de sa maman.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.